

## Détection

## Nouvelle prison à temps partiel

**L'établissement situé au cœur de Lausanne sera opérationnel dès dimanche**

Georges-Marie Bécherraz

Textes

Patrick Martin Photos

Lausanne, Simplon 43. Rien ne distingue cette maison de pierre de quatre étages de ses voisines. Sauf peut-être le placage de métal tressé encadrant son accès ouvert sur un perron, propre à conférer à l'endroit l'austérité qu'il mérite. Cette ancienne pension, devenue centre d'accueil pour migrants, sera, depuis dimanche, une prison.

Une prison dont personne n'aura jamais l'idée de s'évader. Elle est en effet destinée au régime de semi-détention ou à des condamnés en voie de réinsertion. Détecteurs et caméras vidéo sur les angles de l'immeuble ne servent qu'à repérer d'éventuelles introductions de choses ou de personnes interdites en ce lieu.

**Pour détenus travailleurs**

En service vingt-quatre heures sur vingt-quatre, l'établissement permet de purger une peine de prison en semi-détention pour autant que le condamné réponde aux conditions suivantes: privation de liberté de 12 mois au maximum; pas de risque de fuite ou de récidive, au bénéfice d'une autorisation de séjour en Suisse et d'une activité structurée - emploi ou formation - au moins à 50%. L'intéressé, qui devra s'acquitter de 21 francs par jour de détention, ne sera alors enfermé qu'en dehors de ses heures d'occupation à l'extérieur ainsi que durant les week-ends, sous réserve d'heures de congé qui pourront lui être octroyées en fonction de son comportement.

Même si cela semble dire la même chose que semi-détention, la semi-liberté, l'autre régime pratiqué à «Simplon 43», concerne une catégorie très différente de condamnés. Désigné depuis 2007 par le Code pénal sous «travail externe», ce mode d'exécution de la peine est destiné à des détenus ayant purgé en règle générale la moitié de la durée de leur incarcération et qui ont donné satisfaction pendant leur congé, ou pendant au moins six mois en section ouverte. Ils doivent ne présenter aucun ris-



Le mobilier des cellules vient des ateliers de Bochuz.



La cage d'escalier central est bouclée pendant la nuit.



La partie commune, au rez de l'établissement.



L'immeuble est idéalement situé sous la gare CFF.

que de fuite ni de récidive ainsi qu'attester d'un emploi ou d'une formation au moins à mi-temps.

«Simplon 43» remplace et réunit deux instances à une même adresse. Son ouverture entraîne la fermeture des antiques salles d'arrêt des Escaliers du marché à Lausanne et du Tulipier à Morges.

Le nouvel établissement, destiné à des détenus en provenance des cantons du concordat latin,

peut accueillir 34 personnes sur les trois étages aujourd'hui en fonction, 46 sur toute la hauteur du bâtiment. Et la liste d'attente est longue. L'idée de mixité a été abandonnée. Les détenues bénéficiant du même régime continuent d'aller à la Tuilière, à Lonay.

**Pas de cellules**

On ne parle pas de cellules dans cette prison sans barreaux, mais

de chambres, pour la plupart à un lit. Très sobre, le mobilier sort des ateliers de Bochuz. Chaque détenu dispose d'un placard. Il reçoit aussi une clé lui permettant de boucler sa porte. L'accès à la télévision est facturé 30 francs par mois. Celui à la salle de fitness au sous-sol est gratuit. Les chambres, avec sanitaires au bout du couloir, sont disposées en deux séries de part et d'autre d'un noyau central

regroupant escalier et ascenseur. La nuit, ces couloirs sont verrouillés. Les repas sont livrés quotidiennement par les cuisines du Bois-Mermet.

Propriété de l'Etat de Vaud, «Simplon 43» a coûté 4,9 millions de francs - dont 1,9 million de subvention fédérale -, achat du terrain, du bâtiment et adaptation compris. La prison occupe 12,7 postes équivalents plein temps.

## «La surpopulation carcérale devient préoccupante»

● Conseillère d'Etat en charge notamment des Prisons, Béatrice Métraux se félicite de la mise en service de «Simplon 43» mais elle ne cache pas sa préoccupation pour le dispositif carcéral d'une manière générale, qu'elle considère comme le maillon faible de la chaîne pénale.

«Face à l'évolution de la délinquance on augmente le nombre des policiers et on s'apprête à durcir la loi en

réintroduisant le régime des courtes peines. C'est bien, mais cela implique que le bout de la chaîne pénale parvienne à assumer la prise en charge des personnes arrêtées ou condamnées. Il ne faut pas se voiler la face. Il s'agit de répondre à un problème de société, de créer davantage de places de prison, et par là davantage de postes dans ce secteur.»

C'est dans les établissements de détention préventive que la

situation est aujourd'hui la plus alarmante. Après une accalmie début 2011 à l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure pénale, la surpopulation atteint à nouveau des sommets. Hier matin, le taux d'occupation du Bois-Mermet était de 168%. Celui de l'établissement similaire de la Croisée à Orbe oscille entre 135% et 140% depuis le début de l'année. «Se mettre autour d'une table pour en parler est une chose, passer de la parole aux

actes en est une autre.» Vaud n'est pas seul dans cette situation.

Actuellement, seul le Jura envisage la construction d'un nouvel établissement. Aucun projet n'émerge encore pour le remplacement inéluctable du Bois-Mermet vétuste et promis à la désaffectation? «C'est dans le pipeline de nos réflexions, répond Béatrice Métraux. Nous sommes en contact avec la ville de Lausanne, mais nous avons encore le temps d'y réfléchir.»